

**Objet : COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS**

Il est proposé au Conseil Municipal de PRENDRE ACTE des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance ordinaire du Conseil Municipal :

**Décision numéro 19 du 28 mars 2003**

**Convention de formation**

*« Dans le cadre du droit à la formation des élus municipaux, une convention sera passée avec l'Institut de Développement des Collectivités Locales pour la mise en place de plusieurs journées de formation moyennant un coût forfaitaire journalier de 305 Euros, hors frais de déplacements des intervenants. »*

**Décision numéro 20 du 28 mars 2003**

**Location de salles**

*« La commune met à disposition de l'organisme de formation I.F.C. la salle Cécile et la salle Mozart pour des actions de formation en 2003 moyennant le paiement d'une redevance de location de 23 € par jour d'utilisation de chaque salle. »*

**Décision numéro 21 du 28 mars 2003**

**Location de la piscine**

*« La commune met à disposition de l'école élémentaire de Laroque-des-Albères la piscine municipale pour sept séances moyennant une redevance d'utilisation de 32 Euros par séance. »*

**Décision numéro 22 du 1<sup>er</sup> avril 2003**

**Convention d'assistance**

*« En vue de la réalisation d'un espace aquatique, une convention d'assistance sera passée avec la société « la Financière sport et loisir – C.E.G. » moyennant une rémunération forfaitaire globale de 38.085 Euros H.T. »*

**Décision numéro 23 du 1<sup>er</sup> avril 2003**

**Location d'un appartement**

*« Un logement de type F. 3 situé au premier étage de l'immeuble situé 3 Boulevard Edouard Herriot sera loué pour une durée de quinze mois moyennant un loyer mensuel de 300 Euros. »*

**Décision numéro 24 du 8 avril 2003**

**Convention de location**

*« Dans le cadre de la formation et de l'entraînement des policiers municipaux, une convention de location du stand de tir de Baixas sera passée avec la Société de Tir Sportif de Baixas moyennant un prix de location annuelle de 1.100 € et 30,50 € de l'heure pour la mise à disposition d'un moniteur. »*

**Décision numéro 25 du 14 avril 2003**

**Convention d'assistance technique**

*« Une convention d'assistance technique sera passée avec la société Dalkia pour les installations de chauffage et de climatisation du Cinéma Jean Jaurès moyennant une redevance annuelle de 3.167,01 € TTC. »*

**Décision numéro 26 du 14 avril 2003**

**Contrat de licence informatique**

*« Consécutivement aux modifications intervenues au titre de l'utilisation par la Commune des logiciels de comptabilité MAGNUS, un nouveau contrat de licence est souscrit au titre de l'exploitation de la comptabilité M.4 qui ne prend plus en compte la comptabilité M.49 (eau et assainissement). »*

**Décision numéro 27 du 14 avril 2003**

**Instance en référé auprès du T.G.I.**

*« En raison de l'urgence à requérir la force publique aux fins d'expulsion de gens du voyage implantés en dehors de l'aire de stationnement réservée à cet effet, suivant rapport de constatation établi par M. le Chef de la Police Municipale, M. le Maire est autorisé à ester en justice pour obtenir un jugement de référé d'heure à heure auprès du Tribunal de Grande Instance de Perpignan. »*

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Consécutivement à l'inscription de deux fonctionnaires territoriaux sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne, il est proposé de créer les emplois correspondant :

- un emploi d'attaché territorial pour les services administratifs,
- un emploi d'assistant de conservation du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe pour la bibliothèque.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,***

***APPROUVE*** cette modification du tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : RENEGOCIATION DE TROIS EMPRUNTS**

Le Conseil Municipal avait approuvé, lors de sa séance du 21 novembre 2002, le transfert d'emprunts du syndicat mixte des Albères consécutivement au transfert de compétences.

Trois de ces emprunts comportant des taux d'intérêt de 9,8 et 10 % à porter pendant plusieurs annuités, une renégociation avec l'établissement prêteur, le Crédit Agricole, a permis d'obtenir un nouveau taux d'intérêt de 7,5%.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, par 26 voix pour et 3 abstentions (M. Autones, Mme. Bach, M. Iermann),***

***APPROUVE*** les conclusions des renégociations d'emprunts avec le Crédit Agricole Sud Méditerranée récapitulées comme suit :

| N° emprunt | Capital résiduel | Annuité actuelle | Echéance finale | Taux actuel | Taux proposé | Nouvelle annuité |
|------------|------------------|------------------|-----------------|-------------|--------------|------------------|
| 843921016  | 3949,44 €        | 2275,63 €        | 10/04/2005      | 10 %        | 7,5 %        | 2199,55 €        |
| 843921026  | 22591,05 €       | 7095,99 €        | 10/10/2006      | 9,8 %       | 7,5 %        | 6744,95 €        |
| 843921036  | 43228,22 €       | 9925,52 €        | 10/06/2008      | 10 %        | 7,5 %        | 9209,55 €        |

***AUTORISE*** la signature des actes qui peuvent en résulter.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : REGIE DE RECETTES ET TARIFS DE LA CASA DE LES  
ALBERES**

La commune avait procédé, il y a deux ans, au transfert de la gestion du musée catalan dans le cadre d'une délégation de service public qui avait impliqué la suppression de la régie de recettes municipale.

Du fait de la liquidation judiciaire de l'association « Els Amics de la Casa de les Alberes », il est nécessaire :

- de prendre acte de la cessation de la délégation de service public,
- de créer une nouvelle régie de recettes,
- d'adopter les tarifs des droits d'entrée au musée (2 Euros) et de visite guidée (4 Euros).

***LE CONSEIL MUNICIPAL, par 26 voix pour et 3 abstentions (M. Autones, Mme. Bach, M. Iermann),***

***PREND ACTE*** de la cessation de la délégation de service public consécutivement à la liquidation judiciaire de l'association « Els Amics de la Casa de les Alberes »,

***DECIDE*** de créer une nouvelle régie de recettes municipale pour la perception des droits d'entrée au musée et visites guidées,

***FIXE*** les droits à percevoir à :

- 2 Euros pour le droit d'entrée simple sur vente de tickets comportant la lettre « E » pour valeur faciale,
- 4 Euros avec la visite guidée sur vente de tickets comportant la lettre « V » pour valeur faciale.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'EXTENSION DE  
L'OFFICE DU TOURISME**

Des travaux d'extension de l'Office Municipal du Tourisme étant envisagés, il est proposé de solliciter des subventions et d'approuver le plan de financement suivant :

|  |          |      |
|--|----------|------|
| - Dépense prévisionnelle H.T. :              | 95.000 € |      |
| - Subvention de l'Union Européenne (FEDER) : | 47.500 € | 50 % |
| - Subvention de l'Etat :                     | 28.500 € | 30 % |
| - Autofinancement de la commune :            | 19.000 € | 20 % |

***LE CONSEIL MUNICIPAL, par 26 voix pour et 3 contre (M. Autones, Mme. Bach, M. Iermann),***

***APPROUVE*** ce plan de financement,

***SOLLICITE*** les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Union Européenne et de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : ACQUISITION DE TERRAINS POUR CREATION  
DE PISTES CYCLABLES**

La Commune a l'opportunité d'acquérir deux parcelles sises derrière la déchetterie, sur le chemin rural de St Julien à Taxo d'Avall, concernées par un projet de création de pistes cyclables.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, par 26 voix pour et 3 abstentions (M. Autones, Mme. Bach, M. Iermann),***

***VU*** l'estimation des Domaines en date du 21 JANVIER 2003,

***VU*** la promesse de cession en date du 11 MARS 2003 signée par Mme TIXADOR Marie-France, domiciliée 22 Rte du Roua à 66700 ARGELES S/MER,

***VU*** la promesse de cession en date du 22 MARS 2003 signée par Mr GAUDET Bernard et Mme GAUDET Jacqueline, domiciliés les flots du Sud, 37 bd Sarraill 34250 PALAVAS LES FLOTS,

***DECIDE*** de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AW N° 60 d'une contenance de **5.985 m<sup>2</sup>**, appartenant à Mme TIXADOR Marie-France, au prix de **1.60 euros /m<sup>2</sup>** soit une somme de **9 576 euros toutes indemnités comprises.**

***DECIDE*** de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AW N° 531 d'une contenance de **7.945 m<sup>2</sup>**, appartenant à Mr GAUDET Bernard et Mme GAUDET Jacqueline, au prix de **1.60 euros /m<sup>2</sup>** soit une somme de **12 712 euros toutes indemnités comprises.**

***AUTORISE*** le Maire ou l' Adjoint délégué à signer les actes correspondants,

***PRECISE*** que les crédits sont ouverts article 2112.288.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : ACQUISITION DE VEHICULES**

Le Conseil Municipal avait inscrit, au budget 2002, les crédits nécessaires à l'acquisition de véhicules pour les services municipaux. Ces crédits, non consommés, figurent en restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire 2003.

Un appel d'offres a été lancé pour six lots. Quatorze fournisseurs ont répondu à cette consultation. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 8 avril pour l'ouverture des enveloppes et le 15 avril 2003 pour arrêter sa décision.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, par 23 voix pour et 6 abstentions (M. Autones, Mme. Bach, Mme. Boronad-Bourland, M. Fabre, M. Iermann, Mme. Joissains),***

***VU*** le procès-verbal de jugements des offres,

***AUTORISE*** la signature des marchés qui en résultent avec :

| Lot | Objet                          | Titulaire             | Montant H.T. : |
|-----|--------------------------------|-----------------------|----------------|
| 1   | Tracteur avec débroussailleuse | Ets. XAMBILI          | 53.828,61 €    |
| 2   | Balayeuse                      | MATHIEU YNO           | 73.500,00 €    |
| 3   | Deux fourgons                  | RENAULT France        | 30.004,32 €    |
| 4   | Trois plateaux                 | RENAULT France        | 57.538,86 €    |
| 5   | Voiture berline                | GRAND GARAGE PYRENEEN | 8.690,91 €     |
| 6   | Deux voitures électriques      | GRAND GARAGE PYRENEEN | 21.282,60 €    |

***DIT*** que la dépense sera acquittée article 2182.104.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : REGENERATION DU BOIS DE PINS**

La régénération du Bois de Pins représente une dépense estimée à 39.203,23 € H.T.

Il est proposé de solliciter des subventions et d'approuver le plan de financement suivant :

|  |                     |      |
|--|---------------------|------|
| - Subvention de l'Union Européenne (FEDER) : | 19.601,62 €         | 50 % |
| - Contrat de plan Etat / Région :            | Etat > 5.880,48 €   | 15 % |
|  | Région > 5.880,48 € | 15 % |
| - Autofinancement de la commune :            | 7.840,65 €          | 20%  |

***LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,***

***APPROUVE*** ce plan de financement,

***SOLLICITE*** les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Union Européenne, le l'Etat et de la Région Languedoc-Roussillon.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : AMENAGEMENT DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT DU  
PORT**

L'aménagement de la voie de contournement du Port représente une dépense de 316.523,80 € TTC. Les travaux d'embellissement paysagers, estimés à 106.422 € H.T. peuvent être subventionnés. Il est proposé de solliciter ces subventions et d'approuver le plan de financement suivant :

|  |                      |      |
|--|----------------------|------|
| - Subvention de l'Union Européenne (FEDER) : | 53.211,00 €          | 50 % |
| - Contrat de plan Etat / Région :            | Etat > 15.963,30 €   | 15 % |
|  | Région > 15.963,30 € | 15 % |
| - Autofinancement de la commune :            | 21.284,40 €          | 20%  |

***LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,***

***APPROUVE*** ce plan de financement,

***SOLLICITE*** les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Union Européenne, le l'Etat et de la Région Languedoc-Roussillon.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : AMENAGEMENT DU RUISSEAU DU MARASQUER**

L'aménagement du Marasquer ne pouvant être retenu par le Conseil Régional, il est nécessaire de délibérer de nouveau pour actualiser le plan de financement comme suit :

|  |                |      |
|--|----------------|------|
| - Dépense prévisionnelle H.T. :              | 1.219.592,14 € |      |
| - Subvention de l'Union Européenne (FEDER) : | 609.796,07 €   | 50 % |
| - Autofinancement de la commune :            | 609.796,07 €   | 50 % |

***LE CONSEIL MUNICIPAL, par 23 voix pour et 6 abstentions (M. Autones, Mme. Bach, Mme. Boronad-Bourland, M. Fabre, M. Iermann, Mme. Joissains),***

***APPROUVE*** ce plan de financement,

***SOLLICITE*** la subvention prévue au plan de financement auprès de l'Union Européenne.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : RESTAURATION DU RETABLE MAJEUR DE L'EGLISE**

En vue de la restauration du retable majeur de l'église Notre Dame del Prat, il est nécessaire d'implanter un échafaudage arrière qui permettra de procéder à une étude préalable à la restauration du retable.

Le montant de la dépense prévisionnelle s'élève à 2.454,58 € H.T. pouvant faire l'objet d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 50 %.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,***

***APPROUVE*** le plan de financement et le principe de ces travaux,

***SOLLICITE*** la subvention prévue au plan de financement auprès de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : VENTE DES DELAISSES DE LA ZONE ARTISANALE**

Certains artisans de la zone artisanale n° 3, créée en 1991, ont demandé la rétrocession de terrains situés au droit de leur lot, et destinés à l'origine à des espaces verts.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, par 23 voix pour et 3 contre (M. Autones, Mme. Bach, M. Iermann) et 3 abstentions (Mme. Boronad-Bourland, M. Fabre, Mme. Joissains),***

**VU** les documents d'arpentage établis par le Cabinet FERRIER – LEDUC, Géomètres,

**VU** l'estimation des Domaines en date du 10 JANVIER 2003,

**VU** la promesse d'achat signée le 17 MARS 2003 par Mr PEREZ Frédéric, SCI FMPC, domicilié 14 rue Chateaubriand, 66700 ARGELES S/MER

**VU** la promesse d'achat signée le 17 MARS 2003 par Mr HAMED Mohamed, domicilié 5 rue Paul Verlaine 66750 SAINT CYPRIEN,

**VU** la promesse d'achat signée le 17 MARS 2003 par Mr CAMBASSEDES Jean-Pierre, domicilié le Belvédère, 1 Impasse Pla Florentin , 66700 ARGELES S/MER

**VU** la promesse d'achat signée le 17 MARS 2003 par Mr FAURE Stéphane, domicilié 39 chemin de Palau 66700 ARGELES S/MER

**VU** la promesse d'achat signée le 17 MARS 2003 par Mr MARTINEZ jean-Pierre, SCI MARTHE, domicilié 18 rue des Loriots 66700 ARGELES S/MER

**VU** la promesse d'achat signée le 17 MARS 2003 par Mme AGUER SCI LACASA, 17 Avenue des Alouettes 66700 ARGELES S/MER

**VU** la promesse d'achat signée le 09 AVRIL 2003 par Mr BILLEY Eric, 12 Avenue des Alouettes 66700 ARGELES S/MER

**DECIDE** de la vente du terrain cadastré section AW n° 549 p, d'une contenance de 457 m<sup>2</sup>, à Mr PEREZ Frédéric, SCI FMPC, au prix de 26.52 euros/m<sup>2</sup> soit une somme de 12 119.64 euros toutes indemnités comprises.

**DECIDE** de la vente du terrain cadastré section AW n° 515 p, d'une contenance de 492 m<sup>2</sup>, à Mr HAMED Mohamed, au prix de 26.52 euros/m<sup>2</sup> soit une somme de 13 047.84 euros toutes indemnités comprises.

**DECIDE** de la vente du terrain cadastré section AW n° 515 p, d'une contenance de 204 m<sup>2</sup>, à Mr CAMBASSEDES Jean-Pierre, au prix de 26.52 euros/m<sup>2</sup> soit une somme de 5 410.08 euros toutes indemnités comprises.

**DECIDE** de la vente du terrain cadastré section AW n° 549 p, d'une contenance de 116 m<sup>2</sup>, à Mr FAURE Stéphane, au prix de 26.52 euros/m<sup>2</sup> soit une somme de 3 076.32 euros toutes indemnités comprises.

**DECIDE** de la vente du terrain cadastré section AW n° 549 p, d'une contenance de 102 m<sup>2</sup>, à Mr MARTINEZ Jean-Pierre SCI MARTHE, au prix de 26.52 euros/m<sup>2</sup> soit une somme de 2 705.04 euros toutes indemnités comprises.

**DECIDE** de la vente du terrain cadastré section AW n° 549 p, d'une contenance de 173 m<sup>2</sup>, à Mme AGUER SCI LACASA, au prix de 26.52 euros/m<sup>2</sup> soit une somme de 4 587.96 euros toutes indemnités comprises.

**DECIDE** de la vente du terrain cadastré section AW n° 549 p, d'une contenance de 250 m<sup>2</sup>, à BILLEY Eric, au prix de 26.52 euros/m<sup>2</sup> soit une somme de 6 630 euros toutes indemnités comprises, payable en trois annuités .

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : CONVENTIONS DE RESERVATION DE TERRAINS EN ZONE  
ARTISANALE**

Lors de la séance du 20 décembre 2001, le Conseil Municipal avait approuvé le modèle de convention portant réservation de parcelles de terrains à vendre en zone d'activités. Cette convention prévoyait le versement d'un acompte de 20 % en réservation. En cas de renonciation à l'initiative de l'acheteur, il était prévu que l'acompte lui soit remboursé moyennant déduction d'une somme calculée à raison de 1/3000 par journées écoulées entre la date de signature de la convention et la date de renonciation, ceci constituant pour la commune un dédommagement du préjudice financier résultant de cette renonciation.

Les recours frappant les permis de lotir de la zone d'activités sont de nature à inciter des acheteurs à renoncer sans que l'on puisse pour autant considérer qu'ils soient responsables de l'abandon de leur projet. Aussi, est-il proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement intégral des acomptes de réservation sans déduction de cette pénalité lorsqu'il s'avère que la renonciation est effectivement justifiée par les contentieux en cours.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,***

***DECIDE*** de renoncer à la déduction de pénalités et de procéder au remboursement intégral des acomptes de réservation lorsqu'il s'avère que la renonciation est effectivement justifiée par les contentieux en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR EQUIPEMENTS DE  
PLAGE**

L'acquisition de deux nouveaux sanitaires à la plage représente une dépense estimée à 50.000 € H.T.

Il est proposé de solliciter des subventions et d'approuver le plan de financement suivant :

|  |                  |      |
|--|------------------|------|
| - Subvention de l'Union Européenne (FEDER) : | 25.000 €         | 50 % |
| - Contrat de plan Etat / Région :            | Etat > 7.500 €   | 15 % |
|  | Région > 7.500 € | 15 % |
| - Autofinancement de la commune :            | 10.000 €         | 20 % |

***LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,***

***APPROUVE*** ce plan de financement,

***SOLLICITE*** les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Union Européenne, le l'Etat et de la Région Languedoc-Roussillon.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : RESTAURATION DE L'ÉGLISE N.D. DEL PRAT**

Les travaux de réfection du sol de la nef et des chapelles, des voûtes et murs des chapelles représentent une dépense estimée à 200.000 € H.T. pour laquelle il est proposé de délibérer de nouveau pour modifier le plan de financement comme suit :

|                                     |           |      |
|-------------------------------------|-----------|------|
| - Subvention de l'Etat (D.R.A.C.) : | 40.000 €  | 20 % |
| - Région Languedoc-Roussillon :     | 30.400 €  | 15 % |
| - Emprunt de la commune :           | 129.600 € | 65 % |

***LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,***

***APPROUVE*** ce plan de financement,

***SOLLICITE*** les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Etat et de la Région Languedoc-Roussillon.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif 2003, la ventilation suivante est proposée :

|                         |    |  |    |               |
|-------------------------|----|--|----|---------------|
| <u>Article 6574.210</u> | >> | <b>Section cantonale U.N.C.</b>                          | >> | <b>247 €</b>  |
|                         | >> | <b>1716<sup>e</sup> section des médaillés militaires</b> | >> | <b>247 €</b>  |
|                         | >> | <b>U.D. associations de résistance et déportation</b>    | >> | <b>70 €</b>   |
|                         | >> | <b>Souvenir Français</b>                                 | >> | <b>247 €</b>  |
|                         | >> | <b>Fils et filles des républicains espagnols</b>         | >> | <b>416 €</b>  |
| <u>Article 6574.221</u> | >> | <b>Lyre Argelésienne</b>                                 | >> | <b>8000 €</b> |

***LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,***

***AUTORISE*** le versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : ELECTRIFICATION DU MAS CONSUL**

Afin de permettre le raccordement du Mas Consul au réseau d'électricité, il est proposé que la Commune se porte maître d'ouvrage de cette opération dans le cadre d'un programme d'électrification rurale, sollicite le concours financier du F.E.O.G.A., le financement complémentaire étant assuré par le propriétaire du Mas dans le cadre d'une convention, et la T.V.A. étant récupérable auprès du concessionnaire (E.D.F.).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** de se porter maître d'ouvrage de cette opération,

**AUTORISE** la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec M. Gilbert COSTA, propriétaire du Mas Consul, incluant les modalités de préfinancement des travaux par M. COSTA,

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

|                                   |             |      |
|-----------------------------------|-------------|------|
| - Subvention du F.E.O.G.A. :      | 13.477,40 € | 40 % |
| - Participation du propriétaire : | 20.216,10 € | 60%  |
| <br>                              |             |      |
| - Dépense H.T. :                  | 33.693,50 € |      |

**SOLLICITE** la subvention prévue au plan de financement auprès du F.E.O.G.A.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**

**Objet : MOTION CONTRE LA LIGNE A TRES HAUTE TENSION**

La commission du Débat Public sur l'implantation d'une Ligne à Très Haute Tension entre Baixas et l'Espagne, après deux conférences d'acteurs ayant réuni les élus, les responsables associatifs et les représentants consulaires, vient de débiter ses auditions publiques dans les Pyrénées-Orientales.

Une réunion thématique sur le thème du tourisme aura lieu le mercredi 21 mai à Argelès-sur-Mer, à 18 h, salle Ferdinand Buisson, à l'invitation de la commission du débat public.

Le collectif anti-THT, regroupant 19 associations, tiendra une réunion publique le lundi 19 mai, à 20 h 30, à Argelès-sur-Mer, salle Ferdinand Buisson.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix pour (M. Séverac ne prenant pas part au vote),***

Considérant que les maires des Pyrénées-Orientales, lors de leur congrès départemental, se sont prononcés à l'unanimité contre ce projet ;

Considérant que les conseiller généraux ont adopté à l'unanimité une motion contre ce projet ;

Considérant que cette Ligne à Très Haute Tension serait une balafre indélébile tant dans la plaine du Roussillon que dans notre Massif des Albères ;

Considérant que les efforts déployés depuis des années pour l'agriculture, la viticulture et le tourisme seraient réduits à néant ;

Considérant que ce projet ne repose sur aucune logique économique si ce n'est celle d'exporter de l'électricité par voie aérienne sans que d'autres solutions alternatives aient été véritablement étudiées ;

Considérant que nous ne saurions accepter ici ce que les habitants des Pyrénées Centrales ont su refuser grâce à leur mobilisation ;

Le conseil municipal d'Argelès-sur-Mer s'oppose au projet de Ligne à Très Haute Tension devant relier Baixas à l'Espagne.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Maire :**

**Pierre AYLAGAS**